

Compte-rendu conseil municipal du 19 octobre 2012

Présents : Christiane COLAS, Pierre CHAPUY, Martine MATHY, Martial LOISY, Hervé COLAS, Marie-Claude MIGNOT (arrivée à 23h30), Marie-Claude FELIX, Gilles TABOULOT, Jean-Luc FROMONT, Jacques SASSOT, Florian VIALAR, Didier FAUSSURIER (arrivée à 21h30)

Excusé : Laure PERREAL

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 21 septembre 2012 et passe à l'ordre du jour.

Préalablement à la séance du conseil municipal, les élus ont accueilli Stéphane Kihl qui a présenté le bilan du contrat de rivière Veyle Vivante.

1) Point sur les bâtiments municipaux :

• Travaux dans les locaux commerciaux :

Le conseil prend connaissance d'un courrier de l'office notarial de Mézériat indiquant que Mr Michaud se plaint que les travaux n'aient pas encore été effectués. Les élus s'étonnent de cette initiative et décident qu'un courrier sera envoyé pour mettre en évidence la complexité des travaux, qui nécessite de l'ingénierie, ainsi que l'ampleur des investissements à réaliser, qui nécessite le recours aux marchés publics.

L'entreprise Caillaud Ingénierie a transmis un cahier des charges en prévision d'un MAPA (marché à procédure adaptée) portant sur la séparation des fluides et la séparation des entités. Or c'est l'entreprise Evastud qui était chargée de la séparation des entités : ce point sera à éclaircir avec les intéressés. Cependant, la démarche avance en vue de l'appel à entreprises.

• Travaux dans l'appartement :

Martial Loisy constate que si l'on envisage de programmer le début des travaux en 2013, il nous faut établir des devis rapidement afin d'inscrire les investissements au budget. Il est décidé de chercher un maître d'œuvre, en sollicitant des devis auprès d'entreprises. L'association Hélianthe sera contactée à propos des aides possibles liées à l'isolation des bâtiments locatifs municipaux.

• Salle des fêtes :

Le parquet est en mauvais état. Un rendez-vous est fixé au 20/10 avec Mr Savoie, parqueteur à Mézériat, pour envisager les travaux possibles.

• Compte rendu diagnostic accessibilité :

Madame le Maire rappelle que l'accessibilité généralisée des bâtiments, logements ou Établissements Recevant du Public (ERP), et quel que soit le type de handicap, est une obligation imposée par la loi du 11 février 2005. Tous les établissements ouverts au public ont jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour devenir accessibles à tous.

Martial Loisy rend compte des diagnostics accessibilité réalisés par l'entreprise Evastud pour tous les bâtiments communaux. Les documents font état de ce qui manque en matière d'accessibilité, des travaux à effectuer ainsi que d'une estimation des coûts engendrés.

Les travaux à effectuer sont le plus souvent : signalétique des places handicapés, éclairage, cheminement, plans inclinés, largeur des portes, élévateur sur escalier, hauteur des lavabos, sanitaires adaptés, visibilité des contremarches d'escalier, hauteurs des portemanteaux, visibilité des interrupteurs, rampe d'accès...

L'estimation des coûts engendrés est la suivante: terrains de tennis (3470€), salles de réunion (13280€), vestiaires foot (6765€), local commercial (3072€), vestiaires basket gymnase (5155€), école (3790€), garderie (2735€), WC publics (9040€), salle des fêtes (10650€), cantine (3975€), mairie (5800€), église (3545€).

Le conseil prend connaissance de cette feuille de route et constate que ces travaux seront à envisager progressivement en fonction des possibilités et priorités (rampe de la salle des fêtes, accès à l'église...).

2) Point sur la défense incendie de la commune :

Le SDIS a envoyé un rapport sur l'état des 60 bornes d'incendie de la commune, sur la base des vérifications faites par les pompiers du CPI : 44 sont disponibles, 7 indisponibles (ne fonctionnent pas correctement) et 9 avec des débits insuffisants. Le conseil décide de poursuivre la remise en état des bornes à raison de 2 par an compte tenu du coût de remplacement (1966€ sur une canalisation de 80mm, 2396€ sur une canalisation de 100mm).

Concernant la ferme de la Forêt, une demande de permis de construire a été déposée pour la construction d'une stabulation pour 80 bovins supplémentaires. Mme le Maire a demandé la mise aux normes de la défense incendie.

3) Elaboration du bulletin municipal :

Marie Claude Mignot propose les différentes rubriques du prochain bulletin municipal de fin d'année.

4) Questions et communications diverses

- Le directeur de l'école de Confrançon a fait parvenir un courrier de demande de subvention pour une semaine de découverte à Lamoura (Jura) pour sa classe de grande section et cours préparatoire. Le conseil prendra sa décision au mois de novembre après concertation avec la commune de Curtafond et le SIVOS.
- Le collègue des Côtes sollicite une subvention pour un enfant du village qui y est scolarisé : le conseil ne donne pas suite.
- Des défauts d'entretien ont été constatés à la salle des fêtes après location à tel point qu'une caution a dû être encaissée. Le règlement d'utilisation de la salle des fêtes est à améliorer afin de mieux responsabiliser les usagers. La commission association s'en chargera, sur la base des dysfonctionnements observés.
- Le SIEA a établi un devis pour le remplacement de l'horloge astronomique de l'éclairage public du Clos du Saule et indique que ces travaux restent à la charge de la commune. Le conseil s'interroge sur la pertinence d'un éclairage nocturne permanent et sur la possibilité de choisir l'entreprise.
- Suite aux dégâts provoqués par le gel aux vestiaires du foot, un chèque de remboursement d'assurance, d'un montant de 723.46€ sur un total de 1774.93€ a été reçu.
- L'AG de l'association CSI, coopération et solidarité internationale aura lieu le 16 novembre à Confrançon.
- Le congrès départemental des maires aura lieu le 10 novembre prochain.
- Suite à la conférence territoriale organisée par le Conseil Général (300 dossiers déposés pour un budget de 7.2 millions d'€), une subvention de 2400€ serait allouée à la commune pour le plateau surélevé entre l'école et le parking mais rien pour le tourne à gauche sur la RD1079.
- Hervé Colas alerte le conseil sur les difficultés de trésorerie de l'association Copains-Copines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.